

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 42587

présenté par

M. Dharréville et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

à l'amendement n° 230 de M. Brun

ARTICLE 6

À l'alinéa 2, après le mot :

« pensions »

Insérer les mots :

« de retraite ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement de précision vise à rappeler que cette réforme du système de retraite va entraîner une véritable pénalisation des militaires qui percevront des pensions plus faibles dans le système par points que dans le système actuel comme l'a notamment rappelé le Conseil supérieur de la fonction militaire qui a rendu un avis très critique sur le projet de loi du gouvernement. En effet, comme tous les fonctionnaires, leur retraite ne sera plus calculée sur les 6 derniers mois mais sur l'ensemble de la carrière en fonction des points accumulés.